Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026_519
Feuillet n°100

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'arrêté municipal n° 2026_486 en date du 06 octobre 2026 réglementant l'accès à la Forêt des Enfants afin de permettre l'abattage d'arbres par l'entreprise Fichaux Bois Energie,

CONSIDERANT, l'avis de forte tempête et la nécessité de fermer le Petit bois communal, la Forêt des Enfants et les Jardins de la Baie Saint par mesure de sécurité,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer l'accès à ces espaces publics et de prendre des mesures afin d'éviter tout danger et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1er : Les accès :
- *au petit bois communal (situé entre le mini-golf et le boulodrome) ;*
- *les jardins de la Baie Saint Jean (accès aux Salons de la Baie St Jean reste possible),*
- *la Forêt des Enfants,*

sont interdits à compter de ce jour et ce jusqu'à disparition du danger.

Article 2 : Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux secours, à la Police, aux médecins, aux personnels médicaux, de lutte contre l'incendie et communaux de Wimereux.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques de la ville de Wimereux.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

.../...

Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX, le 22 octobre 2026

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

MAIRIE DE WIMEREUX (Pas-de-Calais)

VU, le D.G.S.